

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 31 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 V. 338** Vœu relatif à Mehdi Ben Barka.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Depuis l'enlèvement et la disparition de Mehdi Ben Barka, le 29 octobre 1965 devant la brasserie Lipp, et malgré une enquête judiciaire toujours ouverte en France, la lumière n'est pas faite sur cette affaire. Figure de l'indépendance marocaine, opposant déclaré à la monarchie alaouite, Mehdi Ben Barka avait choisi l'exil à Paris en 1963, où il préparait notamment la conférence tricontinentale de 1966 à La Havane. Depuis presque cinquante ans, des amis, des parents, des militants de la liberté et de l'égalité, se mobilisent et réclament la vérité sur sa disparition. Le 29 octobre dernier, ils se rassemblaient encore devant la brasserie Lipp, à Paris.

Les documents et les archives, jusqu'à présents communiqués par la France uniquement, sont pour l'heure très insuffisants. Le Maroc, quant à lui, refuse d'aider les enquêteurs et les historiens. Pour de nombreuses organisations des droits de l'homme, pour de nombreux Marocains, Français et Parisiens, il s'agit d'une entrave inacceptable. Cinquante ans plus tard, rien n'est oublié.

Considérant que Mehdi Ben Barka avait choisi Paris pour se réfugier.

Considérant que le Conseil de Paris a plusieurs fois souhaité rendre hommage à Mehdi Ben Barka en votant un vœu pour l'apposition d'une plaque dès 2002 puis, la dénomination d'une place en 2005, au croisement de la rue du Four et de la rue Bonaparte dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

Sur proposition de Mme Aline Arrouze, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de gauche,

Demande :

- à M. le Maire de Paris de s'adresser aux Ministres de la Défense et des Affaires Etrangères, afin que l'ensemble des archives françaises et marocaines relatives à Mehdi Ben Barka soient déclassifiées.